



DPJ de la Montérégie: Plus de 17 000 signalements au cours de la dernière année

Le 27 septembre 2021 – Modifié à 9 h 21 min le 27 septembre 2021



Par Steve Martin, Initiative de journalisme local



Les enfants ayant fait l'objet d'un signalement étaient victimes d'abandon, de négligence, de mauvais traitement psychologique, d'abus physique ou sexuel. (Photo : pxfuel)

Selon la directrice de la DPJ de la Montérégie, malgré l'absence ponctuelle des enfants dans les établissements scolaires durant la pandémie, le nombre de signalements dans la région est demeuré à un niveau comparable à celui de l'an dernier, mais demeure élevé par rapport aux années précédentes.

Lors de la présentation du 18^e bilan annuel des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ), qui a choisi pour thème « Les enfants, notre priorité! » nous apprenions que, sur 117 904 signalements traités au Québec en 2020-2021, ce qui correspond à 323 situations signalées quotidiennement.

Dans 41% de ces situations, la sécurité et le développement de l'enfant ont été jugés compromis et ont nécessité un suivi de la DPJ. Les enfants impliqués étaient victimes d'abandon, de négligence, de mauvais traitement psychologique, d'abus physique ou sexuel.

« C'est énorme, on en conviendra tous, a lancé [Marie-Josée Audette, directrice de la DPJ en Montérégie](#), lors d'une conférence de presse virtuelle qui s'est tenue le 22 septembre dernier. Il est clair que la situation a explosé ces dernières années. On a vu apparaître une grande, grande augmentation du nombre de signalements. Et en Montérégie, l'augmentation est toute aussi significative. Nous avons 17 137 enfants qui ont fait l'objet d'un signalement cette année, ce qui veut dire 47 cas qui par jour. »

Une augmentation significative

En revanche, si le nombre de signalements retenus a augmenté de 2,7% à l'échelle provinciale, une baisse de 0,6% a plutôt été constatée dans la région par rapport à l'exercice 2019-2020.

En Montérégie, le taux de rétention des signalements se situe à 32,8%, comparativement à 33,4% l'an dernier alors qu'il était à 40,8% deux années plus tôt.

Une fois de plus, les employés d'organismes publics demeurent la principale source de signalement, eux qui sont à l'origine du tiers des cas rapportés.

« En Montérégie, les dernières années ont été marquées par une augmentation substantielle de signalements à la DPJ. Nous avons aussi pu constater un nombre tout aussi important de demandes de services et d'aide dans les CISSS au niveau des services de proximité, les CLSC, les services de crise, les services pour jeunes en difficulté ainsi que les services de santé mentale. Le constat est simple à réaliser : les enfants ont besoin de nous tous. Ils vivent des difficultés importantes et leurs parents, tout autant.

Des choix difficiles

Si les responsables ont tenu à souligner le travail des intervenants « dont la présence attentive a assurément permis d'éviter de nombreux drames », Marie-Josée Audette rappelle en parallèle qu'il est plus que jamais important de travailler en amont, de concert avec les policiers, les enseignants et les organismes qui travaillent de près ou de loin avec les jeunes.

« Plusieurs étapes peuvent être faites avant d'arriver à un signalement, rappelle la directrice. Par exemple, les intervenants des milieux scolaires et des CLSC peuvent devenir de précieux alliés sur le terrain. D'autres liens peuvent être faits pour assurer un filet de sécurité à l'enfant, un cercle de bienveillance à l'image de ce qui est mis de l'avant dans [la Commission Laurent](#). »

Rappelons que l'objectif de cette commission est de lutter contre la maltraitance des enfants et de prévenir les drames qui peuvent les toucher.